

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

 Rue des Cèdres 28 – 1950 Sion

 027 321 27 47

 contact@maraval.ch

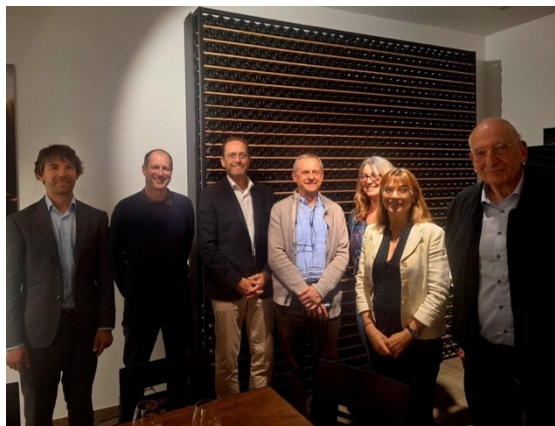
 www.maraval.ch

 IBAN CH32 8080 8001 3465 4305 2

L'édito du Conseil de fondation

L'année 2025 restera gravée comme un tournant majeur dans l'histoire de MaRaVal.

Après plusieurs années de développement, d'engagement et de consolidation sur le terrain, notre organisation a franchi une étape décisive en se transformant en fondation. Cette évolution ne constitue pas une rupture, mais l'aboutissement naturel d'un parcours de croissance et de professionnalisation. Elle nous dote aujourd'hui d'un cadre solide, garantissant la pérennité de notre action et notre capacité à répondre durablement aux besoins des personnes concernées par une maladie rare.



Au fil des ans, MaRaVal s'est imposée comme un acteur incontournable dans le paysage des maladies rares, en Valais et bien au-delà. En 2025, cette dynamique s'est encore renforcée. Le nombre de bénéficiaires accompagnés a poursuivi sa progression, reflétant la confiance qui nous est accordée, la pertinence de notre action et l'ampleur des besoins !

Derrière chaque chiffre se cache cependant une réalité bien plus humaine. Celle d'un enfant, d'un parent, d'une famille confrontée à l'incertitude, à l'isolement, voire à l'errance diagnostique. Dans ces parcours souvent éprouvants, MaRaVal apporte bien plus qu'un soutien : elle crée du lien, offre des repères et contribue à restaurer une forme de stabilité.

Notre nouvelle forme juridique nous permet aujourd'hui de renforcer notre mission. Elle garantit une plus grande indépendance, une gouvernance pérenne et une capacité accrue à développer nos prestations, tout en restant fidèles à ce qui fait l'essence de MaRaVal : une approche profondément bienveillante, centrée sur les personnes concernées.

Nous adressons nos plus sincères remerciements à toutes celles et ceux qui rendent cette action possible : bénéficiaires, professionnels, partenaires, institutions, donateurs, bénévoles et membres de l'équipe. Leur confiance et leur engagement sont le socle sur lequel repose tout ce que nous construisons. Nous exprimons également notre gratitude à celles et ceux qui se sont impliqués dans l'association MaRaVal – c'est en particulier grâce à ses fondateurs et aux membres de son comité que la Fondation MaRaVal existe aujourd'hui.

C'est avec détermination et responsabilité que nous poursuivrons, ensemble, notre travail au service des personnes concernées par une maladie rare.

Pascal Couchepin

Président

Grégoire Genolet

Vice-président

Le mot de la directrice



2025 a été une année singulière au cours de laquelle MaRaVal a vécu une métamorphose profonde. Une étape que nous avons anticipée, préparée, parfois redoutée... mais que nous avons franchie avec brio, portés par une évidence : nous devions évoluer pour garantir la pérennité d'une organisation dont les activités et les responsabilités n'ont cessé de croître.

En 2025, nous avons accompagné des personnes dont les parcours sont souvent marqués par l'attente, l'incertitude ou le découragement. Mais

aussi par une remarquable capacité à avancer malgré les obstacles.

Concrètement, notre travail consiste à écouter, expliquer, orienter, accompagner, coordonner. Mais aussi à décrypter des situations hors-normes, affronter des problèmes parfois insolubles lorsque les dispositifs existants atteignent leurs limites et à créer des passerelles entre les différents acteurs.

Guérir rarement
Soulager souvent
Consoler toujours.

Servir de point d'ancrage quand tout vacille.

Cette année encore, les défis liés à l'accompagnements se sont intensifiés. Les situations rencontrées sont de plus en plus complexes ; elles exigent du temps, de l'expertise et une grande capacité d'adaptation. L'engagement de notre équipe a été remarquable. Sans nos collaboratrices, rien n'aurait été possible et je les en remercie sincèrement !

En parallèle, nous avons poursuivi notre travail de sensibilisation, renforcé notre présence au sein des réseaux nationaux et contribué activement aux réflexions politiques autour des maladies rares. Car s'il est clairement indispensable d'accompagner les personnes concernées, faire évoluer les systèmes ne l'est pas moins !

Cette transition nous donne aujourd'hui les moyens de voir plus loin. Elle renforce notre crédibilité, consolide notre structure et ouvre de nouvelles perspectives d'extension.

Mais l'essentiel demeure inchangé : faire en sorte que les personnes concernées par une maladie rare ne soient plus seules face à l'adversité.

Christine de Kalbermatten

Fondatrice et directrice

L'accompagnement
en un clin d'œil

320+

familles soutenues

consultations dans
les deux régions
linguistiques du canton

760

personnes
accompagnées
depuis 2017

170+

maladies représentées

2019

2020

2021

2022

2023

2024

2025

2025 en chiffres

66
nouveaux
bénéficiaires



25
rencontres
de groupe

← patients (106) proches (156) →

262
bénéficiaires
accompagnés

1 Une année charnière pour la Fondation MaRaVal

Le 2 juin 2025, MaRaVal est officiellement devenue une fondation reconnue d'utilité publique.

Ce changement constitue l'aboutissement naturel d'une évolution amorcée depuis plusieurs années. Face à l'augmentation constante des besoins et à la professionnalisation croissante de ses activités, il était devenu nécessaire de disposer d'un cadre plus solide, garantissant la pérennité de l'organisation, la continuité de sa gouvernance et le développement de ses prestations.

Ce changement de statut n'a aucunement modifié notre cœur de métier. MaRaVal reste fidèle à sa raison d'être : accompagner les personnes concernées par une maladie rare et leurs proches, rompre l'isolement, favoriser la rencontre et faire évoluer les réponses qui leur sont proposées.

Cette transformation ouvre également de nouvelles perspectives. Elle renforce notre présence dans le Haut-Valais, consolide notre participation aux travaux de la [Coordination nationale des maladies rares \(kosek\)](#) et notre implication dans ses réseaux. Elle favorise l'émergence de [projets](#) innovants comme [Après4h](#).

Plus qu'un aboutissement, elle marque le début d'une nouvelle étape.

2 Gouvernance

Une transition préparée avec soin

La transformation de MaRaVal en fondation n'aurait pas été possible sans l'engagement du comité en place au moment de cette mutation.

Le Conseil de fondation, l'équipe de MaRaVal et ses bénéficiaires expriment leur profonde gratitude aux membres du comité sortant pour leur confiance, leur disponibilité et leur contribution à l'extension de MaRaVal au cours des dernières années. Leur reconnaissance va tout particulièrement aux membres du bureau, composé des co-présidents, de la vice-présidente et de la directrice.

Comité de l'association MaRaVal jusqu'au 2 juin 2025

- Dr Armand Bottani, co-président
- Marie Zimmermann, co-présidente
- Marie Berclaz, vice-présidente
- Dr Simon Fluri, membre
- Vanessa Grand, membre
- Ivana Mitrovic, membre
- Dr Nicole Pellaud, membre
- Dr Claudine Rieubland, membre

Conseil de fondation au 31 décembre 2025

- Pascal Couchepin, ancien Président de la Confédération, président
- Dr Grégoire Genolet, ingénieur EPFL, vice-président
- Prof. Eric Bonvin, directeur général de l'Hôpital du Valais, membre
- M^e François Pernet, avocat, membre
- Pascal Strupler, ancien directeur de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), membre

Fort de la complémentarité des compétences et de la diversité des parcours de ses membres, le Conseil de fondation accompagne le développement stratégique de MaRaVal. Il veille à inscrire durablement son action au service des personnes concernées par une maladie rare, dans le respect des valeurs qui fondent son engagement.

3 Accompagner, relier, coordonner

En 2025, MaRaVal a poursuivi son engagement auprès des personnes concernées par une maladie rare.

Les situations rencontrées demeurent souvent complexes : errance diagnostique, difficultés administratives, épuisement des proches aidants, manque de coordination entre les différents intervenants ou incertitudes liées à l'évolution de la maladie.

Face à ces réalités, la fondation propose un accompagnement individualisé associant écoute, soutien psychosocial, information spécialisée, orientation et coordination avec les professionnels concernés.

Au-delà du soutien individuel, MaRaVal favorise également la rencontre entre les personnes concernées. Les groupes de parole, rencontres thématiques et activités conviviales permettent de rompre l'isolement, de partager des expériences et de renforcer les liens entre bénéficiaires.

L'année a également été marquée par l'essor de nos activités dans le Haut-Valais. Notre équipe a quitté le service de pédiatrie de l'Hôpital de Viège qui hébergeait gracieusement notre consultation depuis 2023 grâce au Dr Simon Fluri (merci à lui !). Ce transfert à La Souste permet désormais à MaRaVal de proposer deux jours de consultation au lieu d'une seule demi-journée. L'arrivée d'une coordinatrice bilingue a contribué à renforcer l'accessibilité de nos prestations dans les deux régions linguistiques du canton.

4 Sensibiliser et rendre visible

Les maladies rares restent largement méconnues du grand public. Sensibiliser constitue donc une mission essentielle de MaRaVal.

Tout au long de l'année, la fondation est allée à la rencontre de la population, des partenaires et des institutions afin de mieux faire connaître les réalités vécues par les personnes concernées.

La [Journée des maladies rares](#) organisée à la Bibliothèque-Médiathèque de Sierre a constitué l'un des temps forts de l'année. La [Journée de la bonne action](#), le projet « [Dessine-moi MaRaVal](#) », le [Village éphémère des proches aidants](#), le [Marché de la Vieille Ville de Sion](#), la [Course de Noël](#) et plusieurs rencontres conviviales ont également permis de créer du lien et de favoriser les échanges.

Des sportifs ont contribué à mettre en lumière MaRaVal au travers d'événements comme la course Courmayeur-Champex-Chamonix ([CCC](#)) ou le [Tour du Valais](#), qui a amené deux cousins à franchir 50 cols pour leurs 50 ans.

L'année a également été marquée par la [nomination](#) de MaRaVal au [Viktor Award](#) dans la catégorie « **Œuvre de pionnier dans le système de santé suisse** », une reconnaissance importante pour l'ensemble des personnes engagées aux côtés de la fondation.

À travers ses événements, sa communication et sa présence dans les médias et sur les réseaux sociaux, MaRaVal contribue à faire évoluer le regard porté sur les maladies rares et à favoriser l'émergence d'une société plus inclusive.

5 Co-construire des solutions

Au-delà de l'accompagnement des bénéficiaires, MaRaVal joue un rôle de liaison et de coordination au sein de l'écosystème des maladies rares.

Mandatée par le Service de la santé publique du canton du Valais comme personne de contact cantonale avec la plateforme de [Coordination nationale des maladies rares \(kosek\)](#), la fondation contribue à renforcer les liens entre les réalités du terrain et les différents acteurs évoluant dans le monde des maladies rares.

Sa mission se traduit dans les faits par une participation active à plusieurs [réseaux nationaux spécialisés](#) et par la poursuite de collaborations avec de nombreux partenaires issus des domaines de la santé, du social, de l'éducation et de la recherche.

En 2025, MaRaVal a également pris part à la [consultation](#) relative à la future [Loi fédérale sur les mesures de lutte contre les maladies rares \(LMR\)](#), portant la voix des personnes concernées dans les réflexions nationales.

À l'intersection du social, de la santé, de l'éducation et des politiques publiques, MaRaVal affirme ainsi son rôle d'acteur de proximité capable de contribuer à l'évolution des systèmes tout en restant profondément ancrée dans la réalité vécue par les bénéficiaires.

6 Perspectives 2026

Les besoins des personnes concernées par une maladie rare continuent d'évoluer et de se complexifier.

Dans ce contexte, la Fondation MaRaVal poursuivra son évolution autour de trois priorités :

- **Consolider** – Garantir la qualité et la continuité des prestations existantes
- **Développer** – Renforcer la présence de l'organisation sur l'ensemble du territoire cantonal et poursuivre les collaborations interinstitutionnelles
- **Innov**er – Contribuer à l'émergence de nouvelles réponses aux besoins non couverts des patients et de leurs proches

7 Remerciements

Ensemble, nous transformons des vies

Chaque accompagnement, chaque rencontre, chaque projet présenté dans ce rapport est le fruit d'un engagement collectif. Rien de tout cela n'aurait pu réussir sans celles et ceux qui décident de faire avancer avec nous la cause des maladies rares.

Nous exprimons notre sincère gratitude :

- à nos bénéficiaires, qui, lorsqu'ils le peuvent, choisissent eux aussi de soutenir MaRaVal ; leur générosité est un magnifique témoignage de solidarité
- à nos bénévoles, qui consacrent leur temps et leur énergie à nos manifestations ; un merci tout particulier aux fidèles qui participent année après année au Marché de la Vieille Ville de Sion, à la Journée de la Bonne Action et à de nombreux autres événements
- à nos partenaires – professionnels, institutions et collectivités publiques – qui répondent présents lorsque nous les sollicitons ; leur fiabilité et leur confiance nous honorent
- à nos sportifs, qui portent fièrement les couleurs de MaRaVal ; aguerris ou amateurs passionnés, ils mettent en lumière notre fondation et sensibilisent le public aux maladies rares
- à nos donateurs : privés, familles endeuillées, associations, clubs de service, fondations, artistes, entreprises, anonymes, etc. ; leur inestimable appui – dans des moments parfois marquants de leur vie – nous touche infiniment et nous permet d'offrir nos prestations aux patients et à leurs proches.

Grâce à eux – grâce à vous ! – nous pouvons poursuivre notre action auprès des personnes concernées par une maladie rare et contribuer à construire une société plus inclusive et plus solidaire. Si, malgré toute l'attention portée à ces remerciements, nous avons involontairement omis une personne ou une organisation, nous les prions de bien vouloir nous en excuser.

Nos soutiens 2025

adiatic SA • Natacha A. • Pierre A. • **Animaux au Grand Cœur** • **APRÈS4h** • **Association Valaisanne de l'Enseignement Professionnel** • **Bar & Resto l'Arlequin** • Aurélia B. • Dons en mémoire de Naline Beysard • **Bibliothèque-Médiathèque Sierre** • Rosemary Bissegger • Adelheid B. • Marielle B. S. • **Bourgeoisie de Sion** • **Bourgeoisie de Viège** • Océane B. • André B. • Dons en mémoire de Bernard Caloz • Gladys et Daniel Carrupt • Dons en mémoire d'Yvan Carrupt • **Carruzzo & Cie SA** • **Chiesi SA** • **Commune de Crans-Montana** • **Commune de Val de Bagnes** • **Compagnie TanzGas** • **Compagnie Une Fois** • **Coop City Sion** • **Coop de Sierre** • Dons en mémoire de Bernard Currit • Renée et Olivier C. • Thierry D. • **David l'instant chocolat SA** • **Délégation valaisanne à la Loterie Romande** • **Digital Graffiti** • **Documenta Sion GmbH** • Virginie D. • **Écoles de Châteauneuf-Conthey et Pont-de-la-Morge** • Perrine E. • **FMV SA** • **Fondation CSS** • **Fondation Emera, Brigue** • **Fondation Solidarité** • Loriane F. • Anne F. • **Fux Campagna** • Marie-Jeanne G. • Lyse G. • Dons en mémoire de Marianne Genolet • Jean-Pierre G. • **GoBiz Sàrl** • Marion G. • Aurélia Hanskens • **HENDRIK VERMEULEN** • Caroline Hofstetter • **Hôpitaux de Brigue et de Viège** • **ICD Immo Sàrl** • Patrick J. • Hélène J.-R. • **L'Orchestre du Cœur** • **Les Celliers de Sion** • **Lions Club Sion Valesia** • Angelo L. • Valéry L. • **Maétis** • Ariane et Joël M. • **MAMMINA – Fondation Francesca Ferrante di Ruffano** • **Manhattan Technique** • **Marché de la Vieille Ville de Sion** • **Marché de Noël de Sion** • **Martin Patrimoine** • Hilary M. • Deborah M. S. • **MB & Cie Sàrl** • Candy M. • Jean-Marie M. • Emmanuel et Julien Moulin • **nomadidact** • Damaris P. • André P. • Marie-Pascale P. • Isabelle et François Pitteloud • Annick et Willy P. • **proches aidants Valais** • **PTC Therapeutics Switzerland GmbH** • Gilberte R. • Blaise Rey • Chantal R. • Christine R. • Philippe R. • Roxanne et André S. • Elisabeth et Jean S.-V. • **Treffpunkt Tschüdanga** • Anne-Christine V. • **Ville de Sierre** • **Ville de Sion** • Thomas von Känel (ICH-HVS) • Laurent V. • Marie-Jeanne Z. • Anic Z. • Dons anonymes

Afin de préserver la sphère privée des personnes concernées par une maladie rare qui ont choisi de soutenir la fondation par un don, ainsi que celle des donateurs privés n'ayant pas expressément autorisé la mention de leur nom, MaRaVal restreint la publication des informations permettant de les identifier. Cette mesure vise exclusivement à protéger leurs données personnelles et ne diminue en rien notre profonde reconnaissance à leur égard. Les autres personnes physiques et morales qui soutiennent MaRaVal peuvent, si elles le souhaitent, être mentionnées nominativement. Elles ont naturellement la possibilité de demander à ne pas figurer dans cette liste.

*À toutes et tous, merci de faire partie de cette aventure humaine !
Ensemble, nous continuerons à réunir et agir pour ne plus subir*





**Fondation MaRaVal - maladies rares valais - seltene
krankheiten wallis
Sion**

Rapport de l'organe de révision
31 décembre 2025

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au conseil de fondation de la Fondation MaRaVal - maladies rares valais - seltene krankheiten wallis, à Sion

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de votre fondation pour l'exercice portant sur la période du 16 juin 2025 au 31 décembre 2025.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques, ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne, ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas constaté d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation, aux statuts et au règlement de la fondation.

Fiduciaire FIDAG SA


Alain Reichenbach
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable


Christophe Pitteloud
Expert-réviseur agréé

Sion, le 20 avril 2026
Exemplaire numérique

Annexes : comptes annuels

Bilan au 31.12.2025 (CHF)

	31.12.2025	01.01.2025
Caisse	500	500
Compte courant bancaire Raiffeisen Association	331'227	293'097
Compte courant bancaire Raiffeisen Fondation	63'306	0
Compte épargne bancaire Raiffeisen Association	0	50'005
Trésorerie	395'033	343'601
Débiteurs	0	2'530
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	0	2'530
Charges payées d'avance (AT)	2'793	2'701
Actifs de régularisation (AT)	22'311	35'171
Actifs de régularisation	25'104	37'872
Actifs circulants	420'137	384'004
Garantie de loyer	5'400	5'400
Immobilisations financières	5'400	5'400
Mobilier de bureau	3'660	5'100
Installation de bureau	7'500	0
Informatique	1'790	1'110
Système de communication	580	1
Création WC accessible	14'070	20'100
Immobilisations corporelles	27'600	26'311
Actifs immobilisés	33'000	31'711
Actifs	453'137	415'715
Créanciers	3'336	7'611
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	3'336	7'611
Passifs transitoires (PT)	18'028	6'226
Passifs transitoires - produits encaissés d'avance	80	0
Giving Tuesday	5'335	5'000
Provisions	0	6'448
Passifs de régularisation	23'443	17'674
Capitaux étrangers à court terme	26'779	25'285
Capital	195'430	112'653
Fonds dédié aux missions de MaRaVal	155'000	155'000
Fonds de réserve d'exploitation	40'000	40'000
Capital	390'430	307'653
Bénéfice de l'exercice	35'928	82'777
Bénéfice de l'exercice	35'928	82'777
Capitaux propres	426'358	390'430
Passifs	453'137	415'715

Compte de résultat (CHF)

	Fondation MaRaVal	Association MaRaVal
	2025	2024
Membres actifs - bénéficiaires	16'840	16'930
Membres sympathisants	1'120	1'170
Cotisations	17'960	18'100
Donateurs "Personnes morales"	81'981	121'810
Loterie Romande	140'000	86'000
Donateurs "Personnes physiques"	33'297	14'938
Dons divers	3'382	12'438
Dons WC accessible	0	18'492
Dons	258'659	253'677
Canton du Valais - mandat de prestations	160'000	160'000
Canton du Valais - kosek	20'396	10'666
Mandats	180'396	170'666
Apports de formation	1'860	2'211
Manifestations	4'945	7'313
Produits divers	189	668
Remboursement de frais effectifs divers formation - consulting	296	129
Produits divers	7'291	10'321
Produits	464'305	452'763
Frais de groupes de travail et rencontres bénéficiaires	-268	-574
Conférences, congrès et événements	-4'504	-3'376
Charges de matériel	-4'771	-3'949
Prestations de tiers, traduction, mandats (projets/bénéficiaires/s)	-179	-72
Prestations et travaux de tiers	-179	-72
Charges de matériel et de prestations de tiers	-4'950	-4'021
Résultat brut 1 (bénéfice brut)	459'355	448'742
Salaires	-265'064	-241'602
Divers soumis AVS	4'496	1'197
Divers non soumis AVS	248	5'475
Charges salariales	-260'320	-234'930
AVS, AI, APG, AC	-17'139	-15'881
Caisse d'allocations familiales (CAF)	-7'476	-6'809
Prévoyance professionnelle	-11'777	-10'931
Assurance-accidents	-269	-260
Assurance maladie (indemnité journalière maladie)	-2'420	-2'165
Charges sociales	-39'081	-36'046
Formation, conférences du personnel	-368	-2'765
Déplacement, hébergement, repas du personnel	-2'847	-1'858
Frais de représentation forfaitaire	-2'400	-2'400
Autres charges du personnel	-929	-1'703
Charges de personnels temporaires	-16'679	-10'544
Autres charges de personnel	-23'224	-19'270
Charges de personnel	-322'625	-290'246
Résultat brut 2	136'730	158'496

	Fondation MaRaVal	Association MaRaVal
	2025	2024
Loyer bureau	-23'530	-20'575
Charges accessoires	-208	0
Entretien bureau	-5'960	-1'798
Charges de locaux	-29'698	-22'373
ERR machines et appareils de bureau	-46	0
Entretien, réparations, remplacements (ERR), leasing	-46	0
Assurance RC et choses	-528	-382
Assurance protection juridique	-29	-840
Droits et taxes	0	109
Assurances-choses, droits, taxes, autorisations	-557	-1'113
Charges d'énergie	-304	-280
Frais et taxe voirie	0	-48
Charges d'énergie et évacuation des déchets	-304	-328
Matériel de bureau	-1'619	-1'418
Photocopies	-1'291	-668
Abonnements - Littérature	-999	-189
Téléphone - Fax - Internet	-2'557	-1'673
Frais de port	-267	-531
Frais informatiques IT	-7'483	-5'751
Frais de séances comité, AG, conseil de fondation	-4'869	-1'734
Autres frais d'administration	83	-635
Charges d'administration et d'informatique	-19'002	-12'598
Publicité, flyers, cartes visites	-796	-953
Prestations de tiers, traduction (site web)	0	-599
Imprimés	-5'202	0
Cotisations payées par MaRaVal	-1'495	-1'486
Charges de publicité	-7'493	-3'038
Autres charges d'exploitation	0	-13
Honoraires fiduciaire, conseils	-2'979	-1'500
Honoraires mandat administration, comptabilité, RH	-15'535	-14'695
Frais de création de la fondation	-5'948	0
Autres charges d'exploitation	-24'462	-16'208
Résultat avant intérêts et amortissements (EBITDA)	55'169	102'839
Amortissement mobilier de bureau	-2'440	-3'452
Amortissement installation de bureau	-3'203	0
Amortissement machines et IT	-1'579	-740
Amortissement WC accessible	-6'030	-8'622
Amortissements et corrections de la valeur des actifs immo	-13'252	-12'813
Résultat d'exploitation avant intérêts (EBIT)	41'917	90'026
Charges, frais bancaires et autres charges	-167	-164
Différence d'arrondi	0	-9
Charges et produits financiers	-167	-173
Charges extraordinaires, exceptionnelles ou hors période	-5'823	-3'052
Charges exceptionnelles - Emménagement	0	-7'000
Produits extraordinaires, exceptionnelles ou hors période	0	2'976
Résultats extraordinaire ou hors période	-5'823	-7'076
Bénéfice de l'exercice	35'928	82'777

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

(fondations classiques soumises au contrôle restreint)

Exercice

2025

1. Organisation de la fondation

Nom de la fondation (art. 959c al. 2 ch. 1 CO)

Fondation MaRaVal - maladies rares valais - seltene krankheiten wallis

Siège de la fondation (art. 959c al. 2 ch. 1 CO)

Sion

Statuts

Date des derniers statuts

02.06.2025

Règlement

Date du règlement en vigueur

-

Moyenne annuelle du nombre d'employés à plein temps (art. 959c al. 2 ch. 2 CO)

3.15

Organe de révision (art. 16 II let. b OELACC)

Date de désignation de l'organe de révision

02.06.2025

Raison sociale de l'organe de révision

Fiduciaire FIDAG SA

Personne de contact

Alain Reichenbach

Adresse

Rue des Cèdres 9

NPA

1920

Localité

Martigny

Téléphone

027 721 71 21

Fax

-

Adresse email

alain.reichenbach@fidag-sa.ch

Site Internet

www.fidag-sa.ch

2. Gestion et placement de la fortune

En cas de fluctuations importantes ou anormales/extraordinaires du patrimoine durant l'exercice sous revue

Description de la perte ou du gain substantiel

Néant

Explications

Néant

Mesures envisagées

Néant

3. Autres informations

Informations sur les principes comptables appliqués non prescrits par la loi (art. 959c al. 1 ch. 1 CO)

Néant

Informations et commentaires concernant les postes du bilan et du compte de résultat (art. 959c al. 1 ch. 2 CO)

Néant

Montant global provenant de la dissolution des réserves de remplacement et des réserves latentes supplémentaires dissoutes, dans la mesure où il dépasse le montant global des réserves similaires nouvellement créées, si la présentation du résultat économique s'en trouve sensiblement améliorée (art. 959c al. 1 ch. 3 CO)

Néant

Raison de commerce, forme juridique et siège des entreprises dans lesquelles une participation directe ou une participation indirecte importante est détenue, ainsi que part du capital et part des droits de vote (art. 959c al. 2 ch. 3 CO)

Néant

Valeur résiduelle des dettes découlant d'opérations de crédit-bail assimilables à des contrats de vente et des autres dettes résultant d'opérations de crédit-bail, dans la mesure où celles-ci n'échoient pas ni ne peuvent être dénoncées dans les douze mois qui suivent la date du bilan (art. 959c al. 2 ch. 6 CO)

Néant

Dettes envers des institutions de prévoyance (art. 959c al. 2 ch. 7 CO)

Néant

Montant total des sûretés constituées en faveur de tiers (art. 959c al. 2 ch. 8 CO)

Néant

Montant total des actifs engagés en garantie des dettes de l'entreprise et celui des actifs grevés d'une réserve de propriété (art. 959c al. 2 ch. 9 CO)

Néant

Obligations légales ou effectives pour lesquelles une perte d'avantages économiques apparaît improbable ou est d'une valeur qui ne peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant (engagement conditionnel) (art. 959c al. 2 ch. 10 CO)

Néant

Explications relatives aux postes extraordinaires, uniques ou hors période du compte de résultat (art. 959c al. 2 ch. 12 CO)

Néant

Autres informations et/ou événements importants postérieurs à la date du bilan (art. 959c al. 2 ch. 13 CO)

Néant

En cas de démission de l'organe de révision avant le terme de son mandat, les raisons de ce retrait (art. 959c al. 2 ch. 14 CO)

Néant

Divers

La Fondation MaRaVal - maladies rares valais - seltene krankheiten wallis a été inscrite au registre du commerce le 16 juin 2025. Conformément à l'acte constitutif de fondation daté du 2 juin 2025 et aux statuts, la fondation reprend dès son inscription au registre du commerce, avec effet rétroactif au 1er janvier 2025, les actifs et passifs de l'association "MaRaVal - maladies rares valais - seltene krankheiten wallis", à Sion.

Concernant la présentation des comptes, la colonne comparative du bilan au 1er janvier 2025 présente les actifs et passifs de l'association transféré à la fondation avec effet rétroactif au 1er janvier 2025. A titre informatif, la colonne comparative du compte de résultat présente le résultat 2024 de l'association.

